

LES AUTRES DOSSIERS EN 3 POINTS

1. Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en 2014, a subi 3 modifications lors de ce conseil municipal. D'abord, il y a l'ouverture à l'urbanisation du secteur dit de « la Surboisière » pour une opération d'aménagement à vocation d'habitat. Ensuite, il y a la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sur une parcelle d'environ 1 ha à vocation d'habitat à l'angle des rues de Bretagne et de la Bellaudière. Enfin, il y a l'adaptation des différentes pièces du PLU aux avancées du projet de réaménagement du centre-bourg.